



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de stage avec :

- l'EPLEFPA Terres de Gascogne de Bazas (33) et monsieur JEANJEAN Pierre du 27 juin au 12 août 2022 et du 17 au 28 octobre 2022 au service Forêt – Filière bois,
- KOREVA FORMATION de Brunoy (91) et madame DORÉ Angélique du 1er juillet au 31 août 2022 à l'Institut des Antilles,

Fait à Jonzac,

Le **24 JUIN 2022**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU